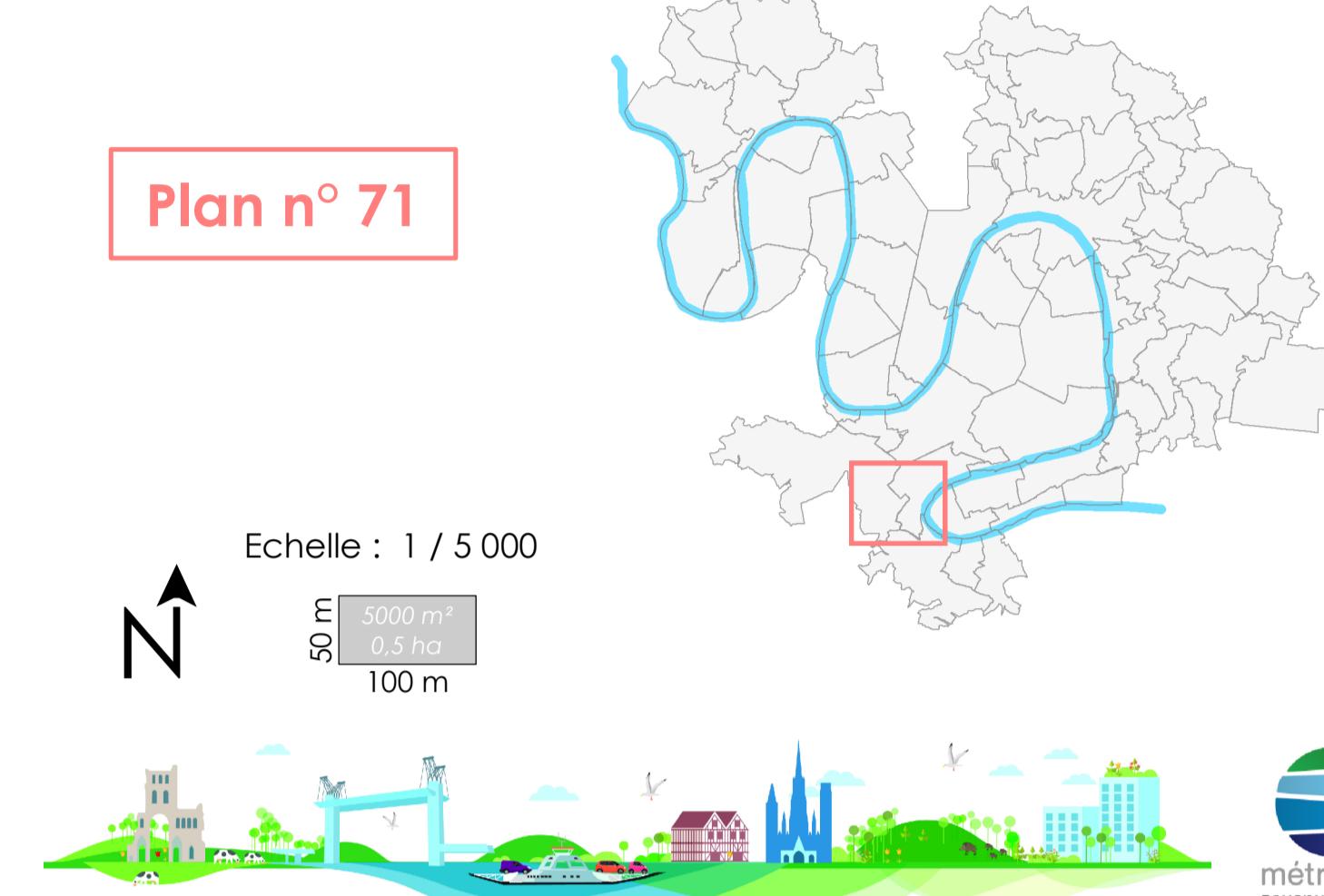




PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 12 février 2024



LIMITE DE ZONE

- Limité de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtimenat agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME Verte ET Bleue

- Mare

- Arbre remarquable

- Alignement d'arbres

- Halle

- Espace Boisé Classé (EBC)

- Jardin familial et partagé

- Parc/coeur d'îlot/coulée verte

- Espace paysager

- Verger

- Corridor écologique à restaurer

- Secteur de biotope

- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Élement bâti :

- Élement bâti / protection moyenne

- Élement bâti / protection forte

- Élement bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur

- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène

- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

